

ARCHI POSSIBLE



●

## Appel à Manifestation d'intérêt (AMI)

---

**Pour une approche qualitative, collective  
et résiliente dans l'amélioration de l'habitat**

**Expérimentation sur 7 communes essonniennes  
d'un nouveau service de soutien qualitatif à l'autorénovation**

---

Dépôt des candidatures du 4 décembre 2020 au 31 janvier 2021

AMI lancé conjointement par l'Alec Ouest Essonne et Archi Possible

---

# Résumé de l'AMI

Dans le triple contexte de lutte contre le changement climatique, de promotion de la participation citoyenne, et de développement d'une économie locale circulaire, **cet Appel à Manifestation d'Intérêt vise à sélectionner 7 communes pilotes essonniennes afin d'expérimenter pendant 3 ans un nouveau service à la population de soutien qualitatif à l'autorénovation.**



Ce service visera à promouvoir et développer l'aménagement et l'amélioration de l'habitat (maison-jardin) en autorénovations et autoconstructions accompagnées ; avec une approche collective, environnementale et citoyenne.

**Concrètement, il s'agira de constituer, d'animer et de faire monter en compétence des groupes d'autorénovateurs et d'autoconstructeurs sur les communes sélectionnées, avec le souci de valoriser l'expertise et le savoir-faire des professionnels du territoire pour accompagner la réalisation des tâches les plus techniques (auto réhabilitation accompagnée).**

---



# Manifestez votre intérêt...

Dépôt des candidatures : du 4 décembre 2020 au 31 janvier 2021





# Contexte et enjeu



Cet appel à manifestation d'intérêt (A.M.I) résulte de 3 constats

# Sur le plan environnemental - Contexte et enjeu

Pour satisfaire aux objectifs de lutte contre le réchauffement climatique, la rénovation énergétique des habitats doit être massifiée

*En France, des évènements météorologiques extrêmes plus fréquents ces dernières années, vagues de chaleur, inondations, phénomènes de retrait-gonflement des argiles augmentent.*

*Les engagements pris aux accords de Paris nous engagent à ne pas dépasser 1,5°C d'augmentation de la température d'ici 2100.*

*La stratégie nationale bas carbone (SNBC) prévoit la décarbonation complète du secteur du bâtiment d'ici 2050.*

*En Essonne, le plan départemental du logement et de l'habitat (PDLH - action 3.2) prévoit d'accompagner les propriétaires et copropriétés dans les travaux de rénovation énergétique et d'adaptation de l'habitat avec pour objectif 29 000 logements rénovés énergétiquement pour 2021 soit 10 000/an.*

*Sur l'Ouest Essonne, le secteur bâtiment résidentiel représente 28% des émissions de CO2 soit 503 ktepCO2 et tous les EPCI de l'Ouest Essonne ont identifié la rénovation du secteur résidentiel comme un axe majeur de leur PCAET.*



---

# Sur le plan social - Contexte et enjeu

Dans une société éclatée socialement, nous devons trouver de nouvelles dynamiques participatives qui répondent à la multitude des profils économiques et culturels des ménages concernés par la rénovation

Ainsi, nous devons mettre en place des approches permettant simultanément

- **à tous les ménages et particulièrement les ménages précaires de pouvoir entamer des projets de rénovation de leur habitat.**

*En France, 2,3 millions de ménages sont en précarité énergétique - 15% des français ont ressentie le froid dans leur logement*

*En Essonne, le Plan Départementale du logement et de l'habitat (PDLH Action 3.1) prévoit de repérer les situations de précarité énergétique pour mieux les traiter avec pour objectif d'effectuer 350 visites à domicile par an, afin de les accompagner*

*En Ouest Essonne, 8,4% des ménages sont en précarité énergétique\*, soit 13 821 ménages (source : CPS PCAET diagnostic, CCDH PCAET diagnostic, CCPL PCAET diagnostic, CAESE PCAET diagnostic)*

- **de répondre à l'appétence d'apprendre et de participer de nombreux ménages.**

*On constate une augmentation du désir de participation et d'appropriation de nombreux habitants. Comment répondre à ces demandes de compréhension et d'envies de mettre la main à la patte ? Le temps est venu de mettre en œuvre de nouvelles pratiques d'accompagnements techniques (A.R.A - Auto Réhabilitation Accompagnée - <https://archipossible.com/qu-est-ce-que-ara-auto-rehabilitation-accompagnee/>), qui permettent aux maitres d'ouvrage de participer à leur projet et chantier, tout en étant accompagnés par des professionnels compétents.*

- **de bâtir du vivre ensemble dans une société qui isole les ménages par ses nouveaux modes de consommation.**

*La numérisation, les rythmes de travail intense pour certains, l'absence d'activité pour d'autres bouleverse notre vivre-ensemble. L'habitat est un support commun qui intéresse une grande partie de la population et qui peut être une base d'intérêts sur laquelle le vivre ensemble peut se bâtir.*

---

---

# Sur le plan du développement de l'économie local et de l'économie circulaire



---

→ Les métiers de l'artisanat du bâtiment sont bouleversés par l'industrialisation du secteur et cherchent de nouvelles pistes de développement, au plus près des usagers, localement.

---

---

→ L'économie circulaire doit permettre de réduire nos impacts environnementaux et de diminuer l'exploitation des ressources naturelles.

---



**L'autorénovation accompagnée,  
un levier pour agir !**





# L'autorénovation accompagnée : un levier pour agir !



## LA RÉNOVATION MASSIVE DES HABITATS NE SE FERA PAS SANS LES AUTORÉNOVATEURS

- La rénovation énergétique des logements est indispensable si nous voulons atteindre les objectifs de diminution de gaz à effet de serre. Or, les enquêtes montrent que **40% des travaux de rénovation énergétique sont réalisés en autonomie** par les ménages (enquête TREMI-Ademe - <https://www.ademe.fr/travaux-renovation-energetique-maisons-indivuelles-enquete-tremi>). **Il est donc pertinent d'agir également dans cette direction et de soutenir ces pratiques.**

## LA PERFORMANCE EN AUTORÉNOVATION NE SERA ATTEINTE QU'AVEC LE CONCOURS DES ARTISANS ET PROFESSIONNELS DU BÂTIMENT.

- Les qualités des rénovations réalisées sont globalement moyennes (enquête OPEN-Ademe - [https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/open\\_2015\\_8679.pdf](https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/open_2015_8679.pdf)). **Il est nécessaire d'encourager l'autoréhabilitation accompagnée (ARA)** qui permet un gain de qualité et de performance pour les projets réalisés de manière autonome.

# L'autorénovation accompagnée : un levier pour agir !

**L'AUTORÉNOVATION ACCOMPAGNÉE EST UN SUPPORT POUR BÂTIR DU VIVRE ENSEMBLE ET LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ.**

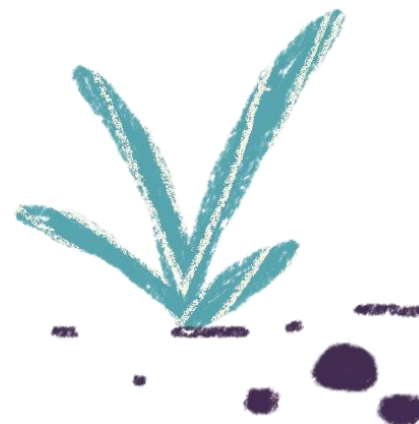
- **L'autorénovation accompagnée**, en organisant et animant la participation des maitres d'ouvrage et de leurs aidants sur leur projet (chantiers participatifs), **produit du vivre-ensemble et du décroissement entre classes sociales.**

**L'AUTORÉNOVATION ACCOMPAGNÉE EST PAR NATURE UN ACTEUR DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET DE L'APPROCHE LOW-TECH DANS LE DOMAINE DE LA CONSTRUCTION**

- **Par nature, les projets en autoréhabilitation sont sobres et économes** du fait que les maitres d'ouvrage sont directement impliqués dans les processus d'achats des matières premières. Ils sont plus regardant sur les possibilités de récupération, de réemploi et d'achat de matériaux locaux et bio sourcés. **Par ailleurs, les matériaux traditionnels et nobles, oubliés par l'industrialisation du secteur de la rénovation, sont majoritairement utilisés lors d'autoréhabilitation** parce qu'ils demandent en général plus d'attention et plus de temps de mise en œuvre (exemple : les murs en terre-paille) et donc potentiellement réemployables plus aisément que les matériaux high-tech.

**L'AUTORÉNOVATION ACCOMPAGNÉE EST UNE OPPORTUNITÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE POUR LES ARTISANS**

- La filière de l'autoréhabilitation accompagnée s'organise progressivement sur le plan national (<https://fedac.fr>). Elle intéresse de nombreux artisans, architectes et d'une manière générale tous les acteurs du bâtiment, qui y voit **une nouvelle opportunité de développement économique, notamment dans le secteur de l'écoconstruction et de l'approche low tech**, très chronophage en main d'œuvre.





**Vous avez- dit résilience ?**

—

---

# Vous avez dit résilience ?

Un territoire résilient est un territoire composé d'habitants résilients



→ **AUGMENTER** le nombre d'habitants compétents et solidaires pour un territoire plus robuste et résilient.

La traversée de la crise sanitaire nous montre à quel point il est nécessaire de renforcer la robustesse des territoires **en encourageant l'entraide et le partage des savoirs-faires** : soutenir les montées en compétences techniques dans une approche low tech et fournir les supports pour développer l'entraide.



# Description du dispositif et mode opératoire



---

# Description du dispositif et mode opératoire

Pendant 3 ans, les communes sélectionnées bénéficieront d'un « pack d'animation locale » visant à :

1

Créer de la **solidarité et de l'entraide** entre les habitants.

2

Susciter et encourager des travaux liés à la **transition** écologique.

3

Booster la **citoyenneté** et lutter contre la défiance en faisant reculer le nombre d'administrés consommateurs.

## Comment ?

---

La plateforme Archi Possible nous permet depuis 2017 de créer et animer la communauté d'autorénovateurs et de bricoleurs qui constitue cette nouvelle force sur le territoire.

---

---

# Description du dispositif et mode opératoire

## Mode opératoire du dispositif sur le territoire sélectionné

**1** — Définition du périmètre et des modalités d'intervention avec la commune sélectionnée (voir plus bas)

**2** — Campagne initiale de lancement du dispositif et constitution du réseau d'habitant.

En quelques semaines, cette campagne a pour objectif de repérer et rassembler les habitants participants sur le territoire considéré.

Elle se fait sous forme de campagne d'information et d'incitation : en présentiel (portes à portes, marchés) et en distanciel (ciblage internet, puis rendez-vous en visio-conférence).

**3** — Animation du réseau en continu pendant 3 ans, **en s'appuyant sur la plateforme essonnienne Archi Possible** (plateforme qui regroupe autorénovateurs et professionnels accompagnateurs).

Les habitants inscrits peuvent ainsi :

- participer aux cafés de l'autoconstruction (toutes les 3 semaines en Essonne)
- utiliser la mailing liste interne des petites annonces entre inscrits
- s'inscrire gratuitement aux initiations offertes par les professionnels de notre réseau
- recevoir des informations et des propositions spécialement destinées aux abonnés

**4** — Animations et opérations ponctuelles à distance et/ou en présentiel à définir avec la commune, le cas échéant (animations sur le territoire considéré, organisation d'ateliers bricolage ou thématiques...). **Pour les « communes Ouest Essonne », cette dynamique impulsée devra/pourra conduire à l'émergence de chantiers participatifs qui seront animés avec le soutien de l'Alec OE**

---

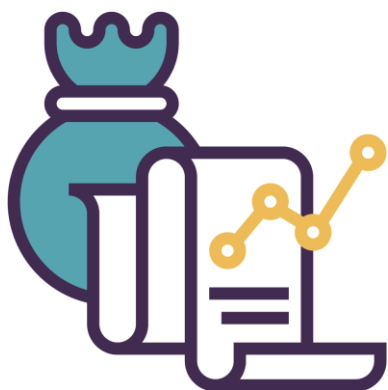


**Bénéfices attendus**





# Bénéfices attendus



**Pour les habitants** : le passage à l'action dans la réalisation de leur projet/chantier par leur montée en compétences et en confiance.

- Une montée en compétence qui s'appuie sur les échanges de savoirs et les formations (autoconstructeurs et professionnels)
- Une montée en confiance qui s'appuie sur la force bienveillante du réseau d'entraide

**Pour la commune sélectionnée** : mise en place d'un outil concret et immédiat, permettant de répondre aux objectifs des plans climats territoriaux. Constitution un réseau d'habitant susceptible de s'engager sur des projets d'intérêt général.

**Pour les professionnels du bâtiment** : valoriser leur expertise et leurs savoir-faire au sein du réseau



# Modèle économique



Un cofinancement du dispositif par toutes les parties prenantes bénéficiaires : ménages, artisans et territoires

---

# Modèle économique

Les communes sélectionnées bénéficieront du fond d'amorçage collecté par la coopérative Archi Possible auprès du département de l'Essonne, de la Fondation Macif et de la Fondation de France. Ce fond permet une diminution du reste à charge pour les communes (de 40% à 70% du prix réel suivant les modalités d'intervention choisies).

Le dispositif est financé par toutes les parties prenantes bénéficiaires : les ménages bénéficiaires, les artisans et accompagnateurs professionnels et les territoires :

- Les ménages bénéficiaires s'acquittent d'un abonnement annuel maximum de 36€ TTC. (Ce montant peut être modulé à la baisse par la participation de la commune, mais il ne doit pas être nul).
- Les artisans et professionnels s'acquittent d'un abonnement annuel situé autour de 220€ HT suivant leur situation.
- Les territoires (quartiers, communes ou groupements de communes) s'acquittent d'une participation variant suivant le nombre d'habitants considérés, les modalités éventuelles de compensation du prix de l'abonnement et la présence en physique du dispositif sur le territoire. (voir 3 exemples de simulations en annexe)





# Processus de sélection et calendrier



---

# Processus de sélection et calendrier

1

## À PARTIR DU 4 DÉCEMBRE 2020 : PHASE « MANIFESTEZ VOTRE INTÉRÊT »

- En utilisant le formulaire ci-dessous, la commune dépose sa candidature et la préfiguration du projet.
- Un rendez-vous d'approfondissement de la candidature est ensuite fixé pour prendre connaissance des motivations de la commune et l'aider à structurer sa demande.

2

## PHASE DE SÉLECTION DES COMMUNES

- Le comité de sélection se réunit régulièrement et transmet une réponse à la commune candidate **au plus tard le 15 février 2021.**

3

## PHASE PRÉPARATOIRE AVEC LA COMMUNE (DÈS L'ACCORD DU COMITÉ DE SÉLECTION)

- Définition du territoire visé (commune entière ou partielle)
- Définition d'éventuelles participations financières d'accès des habitants à la plateforme.
- Définition d'éventuelles modalités d'animations en présentiel sur le territoire

4

## CONVENTIONNEMENT

- Elaboration d'une convention entre les parties prenantes reprenant les termes de la phase préparatoire.

5

## PASSAGE À L'ACTION

- Campagne de promotion auprès des habitants en présentiel (portes à portes, marchés) et en distanciel (ciblage internet, puis rendez-vous en visio-conférence)
  - Animation permanente via la plateforme Archi Possible
  - Animations ponctuelles sur le territoire le cas échéant
-



# Critères d'éligibilité et engagements des communes

---

---

# Critères d'éligibilité et engagements des communes

## FACILITATION

---

Les communes s'engagent à faciliter l'opération sur différents points :

- Diffusion de l'information dans les canaux habituels de communication de la commune (bulletin municipal, newsletter...)
- Si cela s'avère nécessaire, mise à disposition ponctuelle de lieux pour effectuer des rassemblements et animations.

**Nota :** L'expérimentation porte sur le territoire essonnien et vise à recruter différents profils de communes ou groupement de communes : très urbanisées, péri-urbanisées, rurales.

Le comité de sélection se réserve le droit d'opérer un choix pour assurer un équilibre entre ces derniers.

## ENGAGEMENT

---

La commune s'engage à expérimenter le dispositif sur une période de 3 ans.





La mission d'intérêt général de l'ALEC Ouest Essonne est dédiée à la sensibilisation, la mobilisation et l'implication des acteurs à la sobriété énergétique sur les territoires. Elle est guidée par le scénario négaWatt qui développe un avenir énergétique souhaitable et soutenable, décrit par les principes suivants : sobriété énergétique, efficacité et développement des Energies Renouvelables.

- la sensibilisation, l'information et le conseil aux particuliers (résidentiel, copropriétés) sur le parcours de rénovation de leur logement,
- l'assistance et le conseil aux communes pour l'amélioration énergétique de leur patrimoine (conseiller en énergie),
- le soutien privilégié des territoires à la mise en œuvre des politiques climatiques (PCAET),
- la mise en réseau et le développement de synergies des acteurs engagés vers la transition énergétique du territoire ouest essonnien.

<https://alec-ouest-essonne.fr/>

Archi Possible est une coopérative essonnienne qui promeut et développe le faire soi-même dans l'habitat. Acteur local de l'économie sociale et solidaire, Archi Possible est une structure indépendante qui a été récompensée par le département de l'Essonne, la fondation Macif et la fondation de France.

Archi Possible permet aux autorénovateurs de ne pas rester seul face à leurs projets de travaux et propose également des stages, chantiers, rencontres collectives et suivis personnalisés.

<https://archipossible.com>



---

# Formulaire « Manifestez votre intérêt »

À retourner par mail ou courrier

---

## **Archi Possible**

AMI « Pour une approche qualitative,  
collective et résiliente dans l'amélioration de l'habitat. »

84 grande rue - 91290 Arpajon

[coucou@archipossible.com](mailto:coucou@archipossible.com)

---

**Nom et qualité du demandeur :**

**Coordonnées (mail - adresse - téléphone) :**

**Commune ou territoire concerné :**

**Nombre d'habitant dans le périmètre envisagé :**

Notre territoire est intéressé pour candidater à l'AMI « Pour une approche qualitative, collective et résiliente dans l'amélioration de l'habitat. ». Nous souhaitons être contactés et élaborer notre simulation

---



# Annexe



Participations financières des communes - Principes de calcul - Exemples

---

# Annexe

## Participations financières des communes - Principes de calcul - Exemples

**Les communes ou groupement de communes composent leurs modalités de participations**

**SUIVANT 3 PARAMÈTRES :**

- **Définition du périmètre d'intervention et du nombre d'habitants ciblés**

La commune définit le territoire visé (commune entière, quartier, groupement de communes...)

- **Définition des modalités de prise en charge d'une partie de l'abonnement des ménages au dispositif (optionnel)**

Les ménages bénéficiaires s'acquittent d'un abonnement annuel de 36€ TTC. Ce montant peut être modulé à la baisse par la participation de la commune. Nous déconseillons une prise en charge à 100%

- **Définition des modalités d'animations complémentaires sur la commune (optionnel)**

La commune peut souhaiter des interventions spécifiques en présentiel sur leur territoire (café de l'autoconstruction, initiations techniques, réunion thématiques...)



---

# Annexe

## Participations financières des communes - Principes de calcul - Exemples

### BASES DE CALCULS DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE :

- **Campagne initiale année 1**  
(porte à porte, présence statique, ciblage internet)  
Coût 0.5€ HT par hab ramené à 0.3€ HT/hab  
grâce au fond d'amorçage pour les 7 communes sélectionnées
- **Fonctionnement années 2 et 3**  
(animation basique du réseau - rapport annuel d'intervention)  
Cout - 0.1€ HT/hab
- **Modalités prise en charge d'une partie des abonnements des ménages (optionnel)**  
Au choix de la commune.  
Nous déconseillons une prise en charge de 100% de l'abonnement annuel.  
*Exemple de prise en charge : 50% de l'abonnement annuel  
pour les 20 premiers inscrits (360€)*
- **Modalités d'animations en présentiel (optionnel)**
  - Au choix de la commune. La commune peut souhaiter des interventions spécifiques en présentiel sur leur territoire (café de l'autoconstruction, initiations techniques, réunion thématiques...)
  - Coût indicatif d'une action présentiel : 450€ HT par intervention



# Annexe

## Participations financières des communes - Principes de calcul - Exemples

### EXEMPLES DE PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DES COMMUNES SANS MODALITÉS OPTIONNELLES (Les montants sont indiqués HT)

	Exemple 1	Exemple 2	Exemple 3
<b>Périmètre - Nb Habitant</b>	10.000 habitants	3.500 habitants	1000 habitants
<b>Campagne initiale année 1</b> Ingénierie et interventions 0.3€/hab (au lieu de 0.5€/hab)	30 h → 3000€ (au lieu de 5000€)	10.5 h → 1050€ (au lieu de 1750€)	3 h → 300€ (au lieu de 500€)
<b>Fonctionnement</b> années 2 et année 3 <b>Animation régulière du réseau</b> rapport d'intervention annuel 0.1€/hab	→ 1000€	→ 350€	→ 100€
Total année 1	3000 €	1050 €	300 €
Total année 2	1000 €	350 €	100 €
Total année 3	1000 €	350 €	100 €

